

# NOTE

## **Le problème de la main-d'œuvre dans les mines belges**

par

Georges LOGELAIN,  
Ingénieur Principal des Mines.

---

La présente note consiste dans un aperçu général du problème de la main-d'œuvre tel qu'il se pose, au stade actuel de son évolution, dans les charbonnages belges.

**Quelques chiffres montrant, à des époques caractéristiques, l'état du volume de la main-d'œuvre et du rendement de celle-ci dans les charbonnages belges.**

- a) Le tableau N° 1 (*in fine*) est relatif à l'année 1938, dernière année normale de la période qui a précédé la guerre;
- b) Le tableau N° 2 donne la situation au mois d'avril 1945, c'est-à-dire immédiatement avant la mise au travail des prisonniers de guerre allemands et alors que la crise de production était à son paroxysme;
- c) Le tableau N° 3 fait le point du mois de juin 1946, c'est-à-dire au stade de la période de plein emploi des P. G. A. et des inciviques qui a précédé l'époque des congés payés;
- d) Le tableau N° 4 a trait à la situation de novembre 1946: commencement du déclin du volume de la main-d'œuvre

P. G. A. et début de l'apparition de la main-d'œuvre importée, principalement italienne.

L'examen de ces tableaux donne lieu aux constatations ci-après qui permettent d'établir le diagnostic du mal dont souffre la main-d'œuvre de nos charbonnages.

A. — *Volume de la main-d'œuvre et production.*

1) Le déficit, par rapport à 1938, de la main-d'œuvre masculine belge inscrite, qui était de 120.709 — 92.737 = 27.972 unités en avril 1945, à tendance à croître;

2) En juin 1946, avec un personnel **présent** total (131.126) sensiblement aussi nombreux qu'en 1938 (130.300), la production journalière moyenne n'a atteint que 76,3% de son taux normal, alors que la proportion d'ouvriers à veine, c'est-à-dire des travailleurs concourant directement à l'abatage de la houille, était à peu près la même qu'en 1938 (19,3 et 13,0 % contre 20,5 et 14,4%);

3) En novembre 1946, avec un personnel **présent** total (138.695) supérieur de 6,5% à celui de 1938, la production n'a atteint que 80% de celle d'avant guerre, avec une proportion d'ouvriers à veine à peu près égale à celle de 1938.

B. — *Rendement.*

La production journalière moyenne par ouvrier à veine libre qui s'était maintenue à peu près à son niveau de 1938 (5.457 kgs) jusqu'en juin 1946, a tendance à décroître du fait de la mise au travail d'ouvriers étrangers libres non initiés. Quant au rendement moyen de l'ensemble de cette catégorie de travailleurs (y compris P. G. A. et inciviques), il a tendance à décroître d'une manière continue.

C'est la raison pour laquelle, en dépit d'une augmentation du volume de la main-d'œuvre, il y a stagnation de la production.

*Conclusion. — Diagnostic.*

1) Diminution du volume de la main-d'œuvre de qualité et principalement de la main-d'œuvre nationale libre;

2) Compensation du solde déficitaire de main-d'œuvre na-

tionale, par de la main-d'œuvre moins experte, par ailleurs éminemment instable pour une large part (P. G. A.);

- 3) Diminution du rendement général des ouvriers à veine;
- 4) Conséquence : contraction de la production.

Selon l'expression du Comité d'études charbonnières :

*L'industrie belge des mines est frappée dans ses œuvres vives par la désaffection que lui marque la main-d'œuvre libre de qualité et, en particulier, la main-d'œuvre nationale.*

**Causes de la pénurie de main-d'œuvre nationale dans nos charbonnages.**

A. — *Causes d'ordre général.*

- a) Dénatalité croissante, surtout en Wallonie;
- b) Départ de nombreux ouvriers de nationalité étrangère occupés dans notre pays avant la guerre;
- c) Accroissement du nombre de travailleurs se destinant aux administrations et organismes para-étatiques tels que : gendarmerie, contrôles divers, chemin de fer, etc...;
- d) Maintien à l'armée d'une multitude de personnes à des fins de contrôle (Sédichar);
- e) Attrait du travail semi-intellectuel. — Dans beaucoup de cas, l'ouvrier désire faire de ses fils des employés plutôt que des travailleurs manuels;
- f) Attrait du commerce. — Il n'est pas rare de voir l'ouvrier, souvent l'ouvrier qualifié, cesser progressivement l'exercice de sa profession, pour installer finalement un petit commerce;
- g) Pratique du marché noir et de la fraude;

B. — *Causes particulières aux charbonnages.*

Les ouvrier mineurs sont attirés par des professions plus lucratives et plus saines, notamment par les travaux d'entreprises de reconstruction, par la petite industrie et la construc-

tion mécanique, où l'on paie des salaires plus élevés qu'à la mine.

Un certain nombre d'ouvriers qualifiés, profitant de la nouvelle législation sociale, ont sollicité et obtenu leur mise à la pension après trente ans de services dans le fond, ce qui a fait perdre aux charbonnages de très bons ouvriers qualifiés.

C'est ainsi que bon nombre de charbonnages ont ressenti les effets d'un manque d'ouvriers d'entretien, car, généralement après 30 années de service, l'ouvrier qualifié était affecté à des besognes d'entretien, moins pénibles, mais nécessitant une grande pratique du métier.

S'il est exact que le travail de la mine est un travail dur et parfois relativement insalubre, il semble cependant que l'ouvrier mineur n'apprécie pas à leur juste valeur les avantages qui lui sont consentis par le statut spécial dont il jouit, notamment en matière de congés payés complémentaires, de charbon gratuit et à prix réduit, de rations supplémentaires de vivres, de pension, etc...

D'autre part, la publicité exagérée et tapageuse donnée aux inconvénients et au soi-disant danger du travail minier et la discrétion dont témoignent les publications à l'égard des efforts réalisés et des résultats obtenus dans le domaine de la prévention des accidents, des installations sanitaires, etc... ne sont pas pour faciliter le recrutement de cette main-d'œuvre précieuse entre toutes : le mineur qui envoie son fils à la mine devient l'exception.

C'est ainsi, également, que de nombreux ex-prisonniers de guerre, ouvriers mineurs avant la guerre, se sont orientés vers d'autres professions.

Il est une autre tare dont souffre la main-d'œuvre : l'absentéisme. Les causes en sont diverses.

Sait-on que jusqu'il y a quelques semaines, le supplément de taxe dont était frappé le salaire de l'ouvrier à veine, pour le 6ème jour de travail de la semaine, se montait à 40% de son salaire journalier, alors qu'avant la guerre, la proportion correspondante n'était que de 5,7% ? Quoi d'étonnant, dès lors, qu'on ait eu à déplorer un absentéisme très marqué de cette très importante catégorie d'ouvriers.

Disons tout de suite, qu'ému par cet état de chose, le Gouvernement a corrigé dans une certaine mesure l'anomalie signalée et que le supplément de taxe pour le 6ème jour de travail des ouvriers en question a été ramené à 14,5% de leur rémunération moyenne journalière.

A ce même chapitre de l'absentéisme, il convient de mentionner également l'accroissement considérable du nombre des absences pour maladies qui s'est manifesté lors de l'introduction du régime de l'assurance-maladie obligatoire.

Le tableau synoptique ci-après, extrait de la revue " Industrie ", de la F. I. B., 1ère année, n° 4, et donnant les pourcentages d'absences des ouvriers du fond, réparties par motif pour les années 1928, 1937, 1940 et 1946, est frappant à cet égard et se passe de commentaire.

Date des enquêtes	Grèves	Blessures	Maladies	Absences justifiées	Absences injustif.	Totaux
1928	—	1,3	<b>2,7</b>	2,1	4,9	11
1937	—	1,75	<b>3,73</b>	1,30	3,79	10,57
1940	0,15	1,77	<b>4,59</b>	1,22	3,91	11,64
1946	0,86	1,62	<b>9,57</b>	2,57	6,15	20,72

#### Comment remédier à la situation.

##### A. — Remèdes d'ordre général.

a) Suppression du déséquilibre existant dans la répartition de la main-d'œuvre actuellement disponible - déséquilibre occasionné par la surenchère pratiquée en matière de salaires par la petite industrie et l'artisanat notamment, au détriment des industries de base du pays - par l'élaboration d'une sorte de barème national des salaires basé sur une classification méthodique des professions;

b) Résorption du marché noir et de la fraude, de façon que soient rendus aux travaux productifs les nombreux intermédiaires improductifs du négoce parasitaire;

c) Suppression du personnel en surnombre des organismes administratifs et para-étatiques actuellement pléthoriques.

B. — *Remèdes particuliers à l'industrie charbonnière.*

a) Créer une situation spéciale en faveur des ouvriers mineurs au points de vue :

- 1) de leurs rémunérations,
- 2) des conditions sociales et matérielles susceptibles d'améliorer leur niveau de vie et favoriser leur recrutement;

b) Améliorer les conditions de travail du personnel de nos houillères et, en particulier, de celui occupé dans les travaux souterrains;

c) Compenser le solde déficitaire de la main-d'œuvre libre par l'apport d'une main-d'œuvre étrangère choisie;

d) Libérer le métier de mineur de son complexe d'infériorité en détruisant les préventions et les préjugés répandus à son endroit dans le public.

**Qu'a-t-on réalisé jusqu'à présent  
dans ces différents domaines ?**

a) *Situation spéciale en faveur des ouvriers mineurs.*

1) SALAIRES.

La Conférence Nationale du Travail a, en sa session du 12 août 1946, ratifié les propositions de la Commission Nationale Mixte des Mines, tendant à mettre de l'ordre dans les salaires pratiqués dans cette branche d'industrie et à créer en cette matière, une situation spéciale en faveur des ouvriers mineurs.

Il en est découlé les réalisations ci-après :

1) Une **classification** des métiers du fond et de la surface des charbonnages, comportant respectivement 10 groupes de fonctions pour le fond et 5 pour la surface;

2) Une **échelle des salaires** dont la hauteur des échelons est proportionnelle aux coefficients de hiérarchie professionnelle attribués à ces différents groupes, le salaire de base étant, pour la surface, celui du groupe N° 1 (manœuvres ordinaires), soit actuellement 112 fr. par jour et pour le fond, celui du groupe inférieur, soit actuellement 140 frs. ou 125% de 112 frs.

L'ouvrier à veine est placé au sommet de l'échelle avec un salaire moyen journalier de 252 frs.

Il est à noter que cette classification, quoique basée sur le principe d'une étude analytique des fonctions, est indépendante de celle en vue de laquelle la Commission technique Générale (1) a mis au point une méthode d'établissement des qualifications utilisables sur le plan national dans les grandes industries de base du pays.

Cette méthode, également axée sur le principe d'une étude analytique des fonctions, est destinée à servir de base à l'appréciation chiffrée de leur valeur, cette dernière s'établissant à l'aide d'éléments dénommés "critères", de qualification.

2) CONDITIONS SOCIALES ET MATERIELLES.

Dans le cadre des avantages sociaux que confère aux ouvriers mineurs le statut spécial dont ils jouissent, notamment en matière de prime d'embauchage, d'exonération du service militaire, du charbon gratuit et à prix réduit, de rations de vivres supplémentaires, de prêts à faible intérêt en vue de l'achat ou de la construction d'une habitation, une sous-commission a été instituée au sein de la Commission Nationale Mixte des Mines, aux fins d'étudier les conditions sociales et matérielles susceptibles d'améliorer encore le niveau de vie des ouvriers mineurs et favoriser leur recrutement.

Cette sous-commission a à son programme l'étude d'une foule de questions s'échelonnant entre la formation des apprentis et de régime des pensions, en passant par les congés, les services médicaux et pharmaceutiques, la gratuité des transports, la durée du travail, les repos journaliers, cours ménagers, allocations familiales, accidents, maladies, etc...

b) *Conditions du travail.*

Indépendamment des préoccupations constantes de l'Administration des Mines en matière de prévention des accidents

(1) La Commission Technique Générale a été instituée en mai 1945 par le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale; elle a pour mission d'établir une méthode permettant de classer les fonctions selon leur valeur, c'est-à-dire de déterminer leur qualification.

et de l'œuvre considérable et particulièrement efficace qu'elle a réalisée dans ce domaine, avec le concours éclairé de l'Institut National des Mines, dont la réputation n'est plus à faire, il convient de mentionner l'activité naissante : 1) de l'Institut d'Hygiène des Mines. — Cet Institut, créé à l'initiative des patrons charbonniers, en novembre 1944, a pour objet de procéder à l'étude de toutes les questions ayant trait à l'hygiène des Mines, dans son sens le plus large, aux points de vue, minéral, médical, technique, etc...

2) du Conseil supérieur d'hygiène des Mines, créé le 6/12/1945 à l'initiative du Ministre du Travail et de la Provoyance sociale et qui a notamment pour mission de formuler toute proposition ou suggestion visant à rechercher et à promouvoir les méthodes de travail les meilleures et les plus efficaces pour la sauvegarde et la santé de travailleurs et plus généralement à accélérer les progrès de l'hygiène industrielle;

3) ajoutons enfin, qu'il a été créé un concours permanent visant à encourager et à intensifier la lutte contre les poussières, cet ennemi avec lequel l'ouvrier mineur est aux prises chaque jour et qui s'est fait plus agressif ces dernières années du fait de la mécanisation et de la concentration de plus en plus poussées des chantiers d'exploitation.

Revenant sur le rôle joué par l'Administration des Mines en matière de prévention des accidents, il n'est pas inutile de rappeler, ainsi que l'a fait observer feu Ad. Breyre, Administrateur-Directeur de l'Institut National des Mines, professeur à l'Université de Liège (1), que le contrôle des Mines est le plus ancien contrôle industriel en Europe; il date, dans la principauté de Liège, du XV<sup>ème</sup> siècle, de la Cour des Voir Jurés des charbonnages. Sans remonter si haut, l'on peut dire que la loi de 1810, qui constitue toujours la base de notre droit minier, a été le point de départ de nos principes de sécurité.

Il y a longtemps, par conséquent, que la lutte contre les

(1) Conférence du 21-4-1943, « Bulletin de la Société Royale Belge des Ingénieurs et des Industriels », N° 3, 1945, Cycle de la Sécurité.

accidents miniers est en honneur à l'Administration des Mines.

Le tableau ci-après, donnant pour les principaux pays miniers, le nombre de tués par 10.000 ouvriers occupés pour la décade 1927-1938, montre, à cet égard, que notre pays se situe en bonne place, en dépit de la nature tourmentée de nos gisements, les plus difficiles à exploiter du monde.

Hollande .....	7,91
France .....	8,58
Angleterre .....	10,85
Belgique .....	11,50
Prusse .....	19,55
Etats-Unis .....	42,70

D'autre part, d'après une étude de M. M. Verdinne, Ingénieur en Chef-Directeur des travaux des charbonnages d'Aiseau-Prezle (2), si l'on compare le risque charbonnier belge au risque professionnel de l'ensemble des autres industries de Belgique, on constate que ces deux risques sont équivalents.

Ceci suffit à dissiper la fable ridicule selon laquelle la mine serait un baigne souterrain dont on ne remonte que par un coup de chance !

c) *Remède n° 3. — Compensation du solde déficitaire de la main-d'œuvre libre.*

Cette compensation devrait se faire par l'apport d'une main-d'œuvre étrangère choisie dont le volume devrait être suffisant pour combler le déficit de main-d'œuvre nationale et pallier le départ des P. G. A., à la double condition toutefois d'apporter préalablement la solution adéquate au problème du logement que pose inévitablement l'application d'une mesure aussi importante, et de prendre toutes dispositions utiles afin que soit interdite aux étrangers la pratique de métiers non productifs.

Depuis un certain temps déjà, le Gouvernement belge s'est

(2) Conférence du 26-5-1943, « Bulletin de la Société Royale Belge des Ingénieurs et des Industriels », N° 3, 1945, Cycle de la Sécurité.

préoccupé du grave problème que pose le remplacement des prisonniers de guerre allemands par de la main-d'œuvre stable. Il a négocié, à cet effet, avec différents pays étrangers et un accord a été conclu en juin 1946, avec le gouvernement italien. Cet accord est en cours d'exécution et quelque 17.000 ouvriers de nationalité italienne, sur un total de 46.000 à recevoir, sont occupés en ce moment dans nos charbonnages.

Un autre accord, conclu entre la Belgique et les autorités américaines en Allemagne occupée a trait à 20.000 personnes "déplacées", des pays baltes.

En ce qui concerne le problème du logement, il semble que le gouvernement soit entré résolument dans la voie des réalisations si l'on songe qu'il a décidé de procurer aux 40.000 mineurs que le pays doit encore recruter ainsi qu'à leurs familles, 25.000 logements décents d'un coût total de 5 milliards, que la coordination des efforts techniquement vastes et complexes de ce programme - à réaliser en 5 ans -, vient d'être confiée à un organisme dénommé : Conseil central de la Construction d'habitatoin pour mineur, présidé par le Premier Ministre, que dès à présent, la Sté Nationale des Habitations à bon marché dispose d'une avance de 300 millions pour la construction d'une première tranche de 7.000 maisons et, qu'enfin, la première pierre de deux cités ouvrières vient d'être posée.

d) *Remède n° 4. — Campagne en faveur du Retour à la Mine.*

Le Comité d'études charbonnières, créé au sein de la Fédération des Associations charbonnières de Belgique a amorcé une campagne en faveur du "Retour à la mine", en mettant en œuvre les moyens d'action suivants :

La presse,  
le film,  
la radio,  
la publicité,  
l'école : primaire, moyenne, professionnelle.

Le but de cette campagne, à laquelle nous attachons la plus grande importance, est de combattre les préjugés et les préventions qui font de la mine un bas lieu de travail et de

rendre au métier de mineur toute sa noblesse en créant, sous le signe de la vérité, un réel "climat de la mine",

**Conclusions et perspectives d'avenir.**

Une étape importante a été franchie, depuis ces derniers mois, dans la voie de l'amélioration des conditions sociales et matérielles des travailleurs de la mine. Les nombreux organismes qui s'occupent de ces questions si attachantes, loin de s'arrêter en si bon chemin, travaillent en commun à l'étude des moyens susceptibles d'améliorer encore le niveau de vie des ouvriers mineurs et favoriser leur recrutement, cependant qu'est amorcée conjointement, et avec bonheur, une campagne pour la création d'un climat en faveur du retour à la mine.

Ces progrès et ces efforts permettront-ils à l'Industrie charbonnière de combler le déficit qu'accuse le volume de la **main-d'œuvre nationale de qualité** dont elle a un si pressant besoin ? Il est à craindre qu'il faille répondre par la négative, tant sont nombreuses les causes parfois profondes de la désaffectation que lui marque cette main-d'œuvre.

De ce fait, à moins de circonstances spéciales imprévisibles, on assistera vraisemblablement durant ces prochains mois à une certaine stagnation de la production, d'autant plus que le départ relativement proche, mais heureusement progressif, des prisonniers de guerre allemands, qui réalisent en ce moment près du quart de notre extraction, avec un rendement satisfaisant, ne sera compensé que par une main-d'œuvre étrangère, non initiée, dont on ne sait ce que l'on peut attendre exactement.

Sans doute, une certaine amélioration de la situation pourrait-elle être escomptée par une mécanisation plus poussée de nos exploitations et, par conséquent, par un accroissement du rendement individuel. Encore faudrait-il pour cela que les charbonnages soient mis en mesure de disposer de capitaux frais en quantité telle qu'ils puissent non seulement innover mais encore faire la cure réparatrice qu'il leur est si nécessaire. Mais ceci est une autre histoire...

Février 1947.  
(voir addenda).

Tableau N° 1.

Année 1938.

I. — Production moyenne journalière : 102.050 tonnes.

II. — Etat du volume du personnel présent et rendement :

Catégories d'ouvriers		Nombre moyen d'ouvriers présents	Pourcentages	Production journalière par ouvrier
Ouvriers à veine	1	18.700	20,5% de 2 14,4% de 4	5.457 kg.
Ouvriers du fond (ouvriers à veine compris)	2	91.400	70,1% de 4	1.116
Ouvriers de surface	3	38.900	29,9% de 4	
Ouvriers du fond et de la surface réunis	4	130.300		783

III. — Nombre total d'ouvriers inscrits au 31 décembre 1938 :  
148.007, dont 24.530 étrangers,  
2.768 femmes (y compris 256 étrangères).

IV. — Nombre total d'ouvriers belges masculins inscrits au  
31 décembre 1938 : 120.709.

Tableau N° 2.

Avril 1945.

I. — Production moyenne journalière : 47.453 tonnes.

II. — Etat du volume du personnel présent et rendement :

Catégories d'ouvriers		Nombre moyen d'ouvriers présents	Pourcentages	Production journalière par ouvrier
Ouvriers à veine	1	8.940	17,2% de 2 10,2% de 4	5.308 kg.
Ouvriers du fond (ouvriers à veine compris)	2	52.068	59,5% de 4	910
Ouvriers de surface	3	35.498	40,5% de 4	
Ouvriers du fond et de la surface réunis	4	87.566		541

III. — Nombre total d'ouvriers inscrits au 30 avril 1945 :  
105.271, dont 10.186 étrangers,  
2.348 femmes (y compris 150 étrangères).

IV. — Nombre total d'ouvriers belges masculins inscrits au  
30 avril 1945 : 92.737.

Tableau N° 3.

Juin 1946.

I. — Production moyenne journalière : 77.850 tonnes.

II. — Etat du volume du personnel présent et rendement :

Catégories d'ouvriers	Nombre moyen d'ouvriers présents	Pourcentages	Production journalière par ouvrier
Ouvriers à veine :			
libres	1 8.878	16,3% de 5	5.365 kg.
P. G. A.	2 7.781	23,0% de 6	3.570
inciviques	3 789	36,0% de 7	3.178
total :	4 17.448	19,3% de 8 13,0% de 10	4.459
Ouvriers du fond : (ouvriers à veine compris)			
libres	5 54.417		846
P. G. A.	6 33.765		826
inciviques	7 2.159		1.157
total :	8 90.341	69,0% de 10	861
Ouvriers de surface	9 40.785	31,0% de 10	
Ouvriers du fond et de la surface réunis	10 131.126		593

P. G. A. = prisonniers de guerre allemands.

III. — Nombre total d'ouvriers inscrits au 30 juin 1946 :  
154.080, dont 40.086 P. G. A.,  
2.547 inciviques,  
16.358 étrangers,  
2.462 femmes (y compris 213 étrangères).

IV. — Nombre total d'ouvriers belges masculins inscrits au  
30 juin 1946 : 92.627.

Tableau N° 4.

Novembre 1946.

I. — Production moyenne journalière : 80.020 tonnes.

II. — Etat du volume du personnel présent et rendement :

Catégories d'ouvriers	Nombre moyen d'ouvriers présents	Pourcentages	Production journalière par ouvrier
Ouvriers à veine :			
libres	1 11.527	17,4% de 5	4.769 kg.
P. G. A.	2 6.287	20,4% de 6	3.643
inciviques	3 932	39,3% de 7	3.368
total :	4 18.746	19,3% de 8 15,5% de 10	4.268
Ouvriers du fond : (ouvriers à veine compris)			
libres	5 64.024		838
P. G. A.	6 30.841		746
inciviques	7 2.373		1.319
total :	8 97.238	70,1% de 10	823
Ouvriers de surface	9 41.457	29,9% de 10	
Ouvriers du fond et de la surface réunis	10 138.695		576

P. G. A. = prisonniers de guerre allemands.

III. — Nombre total d'ouvriers inscrits au 30 novembre 1946 :  
162.263, dont 36.504 P. G. A.,  
3.076 inciviques,  
28.333 étrangers y compris 17.139 italiens,  
2.486 femmes (y compris 209 étrangères).

IV. — Nombre total d'ouvriers belges masculins inscrits au  
30 novembre 1946 : 91.864.



### ADDENDA

L'article précédent, dont la composition remonte au mois de février 1947, est à compléter comme suit :

#### A) Etats du volume de la main-d'œuvre et du rendement de celle-ci.

Le tableau n° 5, annexé au présent addenda, donne la situation au mois d'octobre 1947, époque à laquelle l'effectif P. G. A. s'est trouvé presque entièrement compensé par la main-d'œuvre importée (voir situation en juin 1946 - tableau n° 3 - époque de plein emploi des P. G. A.).

Il montre : a) qu'il s'est produit une légère amélioration dans l'effectif belge masculin inscrit, lequel est passé de 91.864 en novembre 1946 à 93.308 en octobre 1947;

b) qu'avec un personnel présent total (132.005), quoique légèrement supérieur à celui de 1938, la production n'a atteint que 79,7% de celle d'avant guerre.

La proportion d'ouvriers à veine est en baisse par rapport à celle du mois de novembre 1946, mais les rendements sont en légère hausse, ce qui explique qu'avec un personnel à veine moins nombreux, la production a été à peu près la même qu'en novembre 1946.

Si, comme il y a lieu de l'espérer, les rendements continuent de progresser, le rétablissement d'une proportion normale d'ouvriers à veine ne manquera pas d'orienter la production franchement vers la hausse.

#### B) Au chapitre des rémunérations.

Il convient de mentionner qu'à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1947, le salaire de la première catégorie des ouvriers du fond a été porté de 140 à 150 fr. et celui de la première catégorie de la surface de 112 à 120 fr., avec un barème dégressif de majorations pour les 5 premières catégories du fond et les 3 premières de la surface.

G. L.  
(décembre 1947).

Tableau N° 5.

Octobre 1947.

I. — Production moyenne journalière : 79.688 tonnes.

II. — Etat du volume du personnel présent et rendement :

Catégories d'ouvriers	Nombre moyen d'ouvriers présents	Pourcentages	Production journalière par ouvrier
Ouvriers à veine :			
libres	1 16.079	18,95% de 5	4.770 kg.
P. G. A.	2 313		4.079
Inciviques	3 391		4.228
total	4 16.783	19,0 % de 8 12,86% de 10	4.746
Ouvriers du fond :			
(ouvriers à veine compris)			
libres	5 84.820		894
P. G. A.	6 1.951		649
inciviques	7 1.531		1.080
total	8 88.302	66,90% de 10	892
Ouvriers de surface :			
(total)	9 43.703	33,10% de 10	
Ouvriers du fond et de la surface réunis (total)	10 132.005		593

III. — Nombre total d'ouvriers inscrits au 31 Octobre 1947 :

153.902, dont 65 P.G.A.;  
1.858 inciviques;  
56.329 étrangers (y compris 24.104 italiens);  
2.643 femmes (y compris 301 étrangères).

IV. — Nombre total d'ouvriers belges masculins inscrits au 31 octobre 1947 : 93.308.

## Het vraagstuk der werkkrachten in de Belgische mijnen

door

Georges LOGELAIN,  
E. A. Rijksmijnningenieur.

---

Het gaat ons een algemeen overzicht van het vraagstuk der werkkrachten in de Belgische kolenmijnen, zoals het zich hedentendage stelt.

Het eerste deel van deze nota is gewijd aan de interpretatie van enkele cijfers : aantal werklieden en prestatie op verschillende kenmerkende tijdstippen.

De H. Logelain leidt er uit af dat de goede, vrije werkkrachten en in het bijzonder de inneemse, meer en meer een afkeer vertonen voor het mijnwerk.

De oorzaak van het hieruit voortvloeiend tekort wordt in het tweede deel bestudeerd.

In het derde deel worden middelen overwogen om dit euvel te verhelpen en het vierde en laatste hoofdstuk bevat een overzicht van al de tot nog toe getroffen maatregelen om de mijnwerkers te bevoordelen op gebied van bezoldiging en om sociale en stoffelijke voorwaarden te scheppen die van aard zijn hun levensstandaard te verbeteren en hun aanwerving te vergemakkelijken.

In de conclusie wordt het advies geuit dat niettegenstaande de talrijke verbeteringen verwezenlijkt tijdens de laatste maanden op sociaal en materieel gebied ten voordele van de

mijnwerkers er nog veel te doen blijft en er wordt vastgesteld dat te dien einde de bevoegde organismen onophoudelijk voortwerken.

De auteur vraagt zich nochtans af, of al die inspanningen, het dringend tekort aan werkkrachten in de mijnnijverheid, zal doen verdwijnen. Hij vreest ontkennend te moeten antwoorden, daar de afkeer voor de mijn talrijke en soms diepe oorzaken heeft.

Het beroep op uitheemse werkkrachten is een hulpmiddel waarvan echter niet te veel moet verwacht worden.

De H. Logelain verhoopt vooral een verhoging van de individuele prestatie als gevolg van een meer uitgebreide mechanisatie van onze ontginningen, maar daarvoor is het nodig dat de kolenmijnen over de nodige geldmiddelen beschikken.

Februari 1947.

---